

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 26 MAI 2014

- n°132 de Mmes Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal l'exonération de taxes pour les activités de quartier sans but lucratif

Mme Marine Jordan (PS) résume le postulat ci-après:

"Des activités de quartier bénévoles et ouvertes à toutes et à tous

Plusieurs associations de quartier organisent des activités, respectivement des fêtes de quartier. Il s'agit souvent d'activités entièrement organisées sur une base volontaire, bénévole et non commerciale par des habitant-e-s, familles et enfants des différents quartiers de Fribourg. A l'image de la fête du quartier d'Alt organisée chaque année au mois de septembre, l'intégralité des recettes est réinvestie dans d'autres activités déficitaires des associations de quartier ayant pour vocation le rapprochement social, culturel et générationnel des habitant-e-s.

Une application rigide du règlement de police

Or, en application stricte du règlement général de police, la Ville de Fribourg facture des émoluments et encaisse une taxe d'empiettement du domaine public (pour la fête du quartier d'Alt susmentionnée, il s'agit d'un montant d'environ 550 francs). Cette facture représente environ 1/3 du montant qui peut être annuellement réinvesti dans d'autres activités déficitaires des associations de quartier telles que la Saint-Nicolas, la sortie des aîné-e-s ou encore la décoration du sapin de Noël.

Une demande de modification du règlement pour donner un signal favorable à l'engagement bénévole contribuant au développement de la qualité de vie et à l'intégration en ville

Les signataires demandent au Conseil communal d'adapter le règlement en vigueur pour exonérer ce type de manifestation bénévole, non commerciale et associative du paiement d'émoluments et de taxes communales. En agissant de la sorte, le Conseil communal signale son attachement à la vie associative et à l'engagement bénévole en ville de Fribourg. Il reconnaît que ce type de manifestations anime la ville de manière positive et contribue, de manière pratique, à renforcer les liens intergénérationnels et interculturels. Enfin, il donne un signal concret à toutes celles et ceux qui souhaitent contribuer, par une participation citoyenne active, au développement de la qualité de vie au sein de la commune."